

# ABSONEWS

#7

Lettre d'Informations Interne ABSOLUCE

## LE MOT DU PRESIDENT

Mes chers membres,

A l'heure où nous allons fermer la porte de notre bureau et boucler nos valises pour des vacances bien méritées, nos esprits vont pendant quelques semaines laisser de côté nos préoccupations quotidiennes qu'elles soient personnelles ou professionnelles.

Elles reviendront comme un leitmotiv dès les premiers jours de la rentrée :

Au niveau politique, il y a l'incertitude de celui ou celle qui sera nommé à la tête du prochain gouvernement dans un contexte totalement inédit sous la Vième République. Ce gouvernement devra appliquer une politique forcément axée sur des restrictions budgétaires et des augmentations ou modifications fiscales. Cela devrait impacter peu ou prou l'activité de nos cabinets.

Au niveau professionnel, nous sommes dans une année d'élection tant à la Compagnie des Commissaires aux Comptes qu'au Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables. Quelle que soit l'issue de ces scrutins, les 2 instances auront à travailler sur des dossiers que nous connaissons tous :

- Côté commissariat aux comptes, la CSRD, la formation des commissaires aux comptes sur le rapport de durabilité sans compter la question des seuils en matière d'audit qui devrait revenir à l'ordre du jour prochainement.
- Côté expertise-comptable, la facture électronique, la RSE, l'IA, la cybersécurité et la data devraient alimenter notre actualité de la rentrée.

Nous sommes tous concernés par ces sujets. Petits et grands cabinets doivent les prendre à bras le corps pour les intégrer au cœur même de leur stratégie et de leur organisation. Nous manquons cependant tous de temps, voire de ressources financières, pour correctement intégrer ces évolutions dans nos structures.

C'est à cet instant que nous mesurons l'importance d'appartenir à un réseau comme Absoluce : autour de valeurs partagées, chacun peut y trouver les réponses aux grandes questions que se posent aujourd'hui la profession.

Participer aux différentes réunions d'Absoluce c'est partager, échanger, réfléchir, s'informer.

Un groupement comme Absoluce permet de mutualiser nos expériences et compétences afin que chacun soit plus performant.

Nous retrouverons dès septembre nos GT pour travailler sur ces grands sujets vitaux pour l'avenir de nos cabinets.

Absoluce doit jouer le rôle d'une boussole pour nous aider à trouver le bon chemin ; chemin souvent semé d'incertitudes que nous devons transformer en opportunités pour nos cabinets.

Tel est mon souhait pour les prochains mois !

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Bien amicalement



**Denis Defer**  
**président**

# L'ACTU DES GROUPES DE TRAVAIL



**Le groupe de travail RH** a organisé une formation intitulée "Travailleurs étrangers" pour l'ensemble des membres du groupement le 4 avril dernier. Cette session, très attendue, a été brillamment animée par Renaud Richer, associé du cabinet RIFFONT, ainsi que par le cabinet Bollet.

Renaud Richer, fort de son expertise en droit du travail a su captiver l'audience avec des exemples concrets et des études de cas, rendant la formation à la fois informative et interactive.

Les retours des participants ont été extrêmement positifs, soulignant la qualité des interventions et la pertinence des informations fournies. Cette formation s'inscrit dans une série d'initiatives du groupe de travail visant à renforcer les compétences des membres et à les accompagner dans leurs missions quotidiennes.



**Le Groupe de travail Outils numériques** a récemment proposé une formation sur PowerBi, animée par Christophe Trottier du cabinet Rossignol & Associés. Suite au succès de la première session, marquée par l'enthousiasme des participants et la qualité des enseignements, une deuxième rencontre est organisée le 5 septembre.

Cette formation vise à approfondir les compétences en visualisation de données et à optimiser l'utilisation de PowerBi pour des analyses plus efficaces et pertinentes. **Ne manquez pas cette opportunité de perfectionner vos compétences avec un expert reconnu dans le domaine.**



**Le groupe de travail RSE** a récemment organisé un atelier "2 Tonnes" pour sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux climatiques.

Cet atelier interactif a permis aux participants de comprendre l'impact de leurs actions quotidiennes sur l'environnement et de réfléchir aux solutions pour réduire leur empreinte carbone.

En simulant des scénarios réalistes, chacun a pu se projeter dans un futur plus durable et envisager des changements concrets dans ses habitudes.

L'atelier a été un succès, suscitant des échanges riches et des prises de conscience importantes.

Nous remercions tous les participants pour leur engagement et leur volonté d'agir en faveur de notre planète

# LE GROUPEMENT

## L'AGENCE RSE CROISSANCE BLEUE ACCOMPAGNE LES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE/CAC DANS LEUR NOUVEAU RÔLE POUR LA DURABILITÉ

Depuis 2 ans, l'agence de conseil Croissance bleue développe ATOUT RSE © Expert-Comptable, un programme pragmatique et sur mesure pour aider la profession experts-comptables et commissaires aux comptes, à incarner sa nouvelle posture d'acteur sur le sujet de la RSE/Durabilité.

L'objectif est d'outiller les experts-comptables pour qu'ils restent compétitifs envers les attentes de leurs clients, en ajoutant à leurs expertises un volet accompagnement RSE/Durabilité, tout en développant leur démarche en interne.

C'est dans ce contexte que le groupement Absoluce nous a sollicités pour aider plusieurs cabinets à se saisir des enjeux RSE/Durabilité et à les intégrer à leur mission.

- Des cabinets sur tous les territoires : Nantes, Angers, Bourgogne-Franche-Comté, Nancy, Metz et Pont-À-Mousson, Reims, Troyes, Epernay, Chalons-en-Champagne et Chaumont ... ;
- Des cabinets de toutes tailles : de 24 à 130 collaborateurs ;
- Des cabinets à différents niveaux de maturité : déjà initiés à la RSE ou non, en formation sur les sujets durabilité ou en cours de développement d'offres durabilité.

L'approche de Croissance bleue se veut structurante et valorisante pour les cabinets, avec un accompagnement à partir de l'existant et de la pratique métier. Nous avons développé des outils et un référentiel RSE adapté à la profession. Nous privilégions l'appropriation des enjeux de la RSE/Durabilité, de l'entraînement entre pairs et de la valorisation. La RSE est une démarche de progrès continu et de création de valeur pour les cabinets et leurs clients.

### **Notre programme se compose en 5 temps organisés en intelligence collective et en session individuelle :**

- #1 - Connaître les étapes pour élaborer une démarche RSE, réaliser son propre diagnostic RSE en interne et identifier l'ensemble de ses parties prenantes
- #2 - Structurer la démarche RSE de son cabinet autour des axes : gouvernance, social, économique, environnemental et ancrage territorial
- #3 - Identifier les ressources utiles au projet, définir des indicateurs clés de performance (KPI) par objectifs et identifier des actions opérationnelles
- #4 - Consolider la démarche RSE en l'articulant à la stratégie du cabinet
- #5 - Restitution collective autour des projets menés par chaque cabinet

Pour clôturer cette promotion, un temps fort sera organisé lors de la convention Absoluce le 2 octobre 2024. En présence de Caroline Véran, fondatrice-dirigeante de l'agence, les cabinets livreront leurs témoignages sur les projets menés avec l'aide de Croissance bleue.

En résumé, ce programme vous permet d'identifier les atouts RSE gagnants de votre cabinet comptable, de structurer et d'activer concrètement votre démarche RSE pour votre structure et pour répondre aux besoins de vos clients.

➔ Dans le cadre de notre partenariat avec Absoluce, nous permettons aux adhérents de bénéficier d'une subvention de Bpifrance à hauteur de 30%.

➔ Vous êtes intéressé à rejoindre la prochaine promotion Atout RSE © Expert-Comptable ? Envoyez un mail à [atourse@croissancebleue.com](mailto:atourse@croissancebleue.com)

# LE GROUPEMENT



Nous sommes heureux d'annoncer que notre convention annuelle se déroulera les 2, 4 et 4 octobre à Aix-en-Provence.

Cet événement incontournable réunira nos partenaires et collaborateurs pour trois jours riches en échanges et réflexions.

Au programme, des sessions de travail et de réflexion stratégique, des soirées conviviales et festives, et de nombreux moments de partage.

C'est l'occasion parfaite pour renforcer nos liens professionnels et personnels dans une ambiance chaleureuse et dynamique



Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de Michel Tudel comme président d'honneur, ainsi que d'Elisabeth Lebastard et Michel Rave comme membres d'honneur de notre groupement.

Leur engagement sans faille et leur dévouement exemplaire ont été des piliers essentiels pour notre organisation.

Michel Tudel, par son leadership et sa vision, a largement contribué à notre croissance et notre cohésion.

Elisabeth Lebastard et Michel Rave ont, quant à eux, apporté des perspectives précieuses et un soutien indéfectible dans nos projets. Nous leur exprimons notre profonde gratitude et sommes honorés de leur conférer ces distinctions.

Cette année, Absoluce sera présent au Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables à **Marseille les 9, 10 et 11 octobre**.

Si vous participez au Congrès, passez nous voir Stand 24 !

Marseille – Parc Chanot  
du 9 au 11 octobre 2024



Les membres de notre groupement ont commencé les 90 heures de formation CSRD, obligatoire pour se conformer aux nouvelles exigences de la CSRD.

Cette formation est essentielle pour assurer leur conformité aux régulations en vigueur.

Courage à eux dans ce parcours un peu fastidieux !

Nous sommes fiers d'annoncer notre engagement dans la démarche Qualiopi. Cette initiative vise à renforcer la qualité de nos services de formation.

Nous espérons obtenir la certification très prochainement.

Cela témoignera de notre sérieux et de notre engagement envers l'excellence.

Restez connectés pour les mises à jour sur notre progression !



# QUE SE PASSE-T-IL DANS LES CABINETS ?



**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Mai Bennet & associés



Les « **RDV de l'Info** » se sont déroulés en janvier et mars avec les thèmes suivants :

- Embauche de travailleurs étrangers, quelles formalités ?
- La cybersécurité, avez-vous les bonnes pratiques ?

« **Le Moment** » Soirée d'information organisée le 11 juin 2024

Un grand succès, près de 220 personnes, collaborateurs, clients et partenaires étaient réunis autour d'un apéritif dinatoire dans un cadre très sympathique.

2 thèmes abordés : « Recouvrement de créances et bonnes pratiques » « Comprendre et manager les (jeunes) générations »

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Dauphin Riffont



Une nouvelle adresse, des nouveaux bureaux et deux nouvelles collaboratrices à Saint Rémy de Provence viennent compléter l'équipe d'Aix en Provence !

Les nouveaux locaux, situés au cœur de la ville, offrent un espace moderne et convivial, idéal pour accueillir les clients et favoriser la collaboration au sein de l'équipe.

**Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Camille et Sarah.**

Avec ces nouvelles installations et renforts, Anne-Sophie et Renaud, associés du cabinets sont aux anges !

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Qualians



Une belle journée poste période Fiscale pour le cabinet dans le cadre enchanteur du Château de Villiers-le-Mahieu.

La matinée a été studieuse et productive, permettant des échanges riches et constructifs. L'après-midi, sous un soleil timide, a été dédiée à la détente et à la convivialité, renforçant les liens de l'équipe.

**L'occasion aussi d'accueillir Denis Defer et Stéphanie Susini dans le cadre du lancement du Tour de France des Cabinets.**

# QUE SE PASSE-T-IL DANS LES CABINETS ?



**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Askil



Les équipes à Levallois ont passé un superbe début de week-end lors de leur Journée Estivale vendredi dernier ! L'après-midi a été rythmé par un escape game où chaque équipe a pu profiter d'un jeu différent, donc pas de compétition mais beaucoup de fun et de réflexion. Ensuite, direction le rooftop d'un client pour un barbecue convivial. Ils ont eu la chance d'avoir du soleil jusqu'en fin de journée, une météo presque inespérée !

**Le site internet d'ASKIL AVOCATS** a été lancé en début de mois : [www.askil-avocats.fr](http://www.askil-avocats.fr). Ce nouveau portail présente en détail le cabinet, les avocats associés, ainsi que leurs domaines d'intervention.

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Auditis



Qu'on se le dise... **AUDITIS** a tout donné ! Ils ont participé au **Tour du Canton**, une course historique en relai autour de Gueugnon. Malgré la pluie et les belles côtes du parcours vallonné, l'équipe a terminé 27ème sur 33. Bravo à tous !

Pour la **marche solidaire AUDITIS** au profit de Coup d'pouce, ils ont parcouru 435 km avant de se retrouver au Café de la Roche pour un apéritif convivial. Merci aux participants pour leur mobilisation.

Et pour finir, une initiation au Yoga a été initiée dans le cabinet pour améliorer le bien-être au travail. Des sessions similaires sont prévues dans d'autres bureaux prochainement.

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

ACC Groupe



En juin, l'équipe des comptables de Saint-Raphaël et la Direction se sont réunies pour un déjeuner convivial afin de souffler après la période fiscale, profitant des belles installations du lieu.

Pour les collaborateurs de Saint-Raphaël et Roquebrune, c'est une soirée karting...

**Et comme c'est le Sud, et ça continue encore et encore ! c'est que le début d'accord, d'accord !** : une soirée des comptables de Draguignan le 19 juillet, une soirée plage le 25 juillet et une nouvelle journée détente prévue en septembre... Il faut être détendus après les congés :)

# QUE SE PASSE-T-IL DANS LES CABINETS ?



**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

ægil



Pour marquer la fin de la période fiscale, l'équipe d'AEGIL a organisé un événement interne mémorable.

## Les JO en folie d'AEGIL

Elle s'est réunie dans un restaurant pour un déjeuner festif, célébrant les efforts et le succès collectif.

Après le repas, l'après-midi a été consacré à des jeux olympiques ludiques, créant une ambiance de compétition amicale et de camaraderie.

Cette journée a permis à tous les membres de l'équipe de se détendre, de renforcer les liens et de repartir avec une énergie renouvelée.

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Seca Forez



**Notre site de La Fouillouse** a été entièrement rénové et nous avons repris possession des locaux début janvier, après quatre mois de travaux intensifs. Ces rénovations ont modernisé nos espaces de travail, offrant un environnement plus fonctionnel et agréable pour l'ensemble de notre équipe. La mise à jour des installations reflète notre engagement à améliorer continuellement nos conditions de travail et à soutenir notre croissance. Nous sommes ravis de cette transformation et impatients de profiter de ces nouveaux aménagements.

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Solis Nantes



## Au sein du cabinet Solis, c'est la fête des papilles !

Des défis culinaires avec tous les collaborateurs.

Une fois toutes les deux semaines, deux collaborateurs sont choisis par les participants précédents pour relever ce défi.

Cette initiative permet de renforcer la cohésion d'équipe tout en partageant des moments conviviaux. Les défis culinaires sont une excellente occasion pour chacun de démontrer ses talents culinaires et de découvrir ceux de ses collègues.

# QUE SE PASSE-T-IL DANS LES CABINETS ?



**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs

Lassus & Associés



Après une intense période fiscale, le cabinet Lassus a organisé une sortie en catamaran sur le magnifique bassin d'Arcachon.

Cette journée en mer a été l'occasion parfaite pour les collaborateurs de se détendre et de renforcer les liens d'équipe dans un cadre idyllique.

Sous un ciel ensoleillé, oui ! oui ! le soleil peut aussi briller dans l'Ouest.

## LES DIPLÔMÉS LES NOUVEAUX ENTRANTS



**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs  
L&A Conseil & Audit



**Edzer Philippe** a rejoint  
l'équipe L&A en juin

**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs  
Auditis



**Anthony Boldizar** a rejoint le  
bureau de Gueugnon en avril

**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs  
Auditis



**Shona DART**  
Assistante comptable

**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs  
ACC Groupe



**Thomas Manti**  
Diplômé BTS

**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs  
Auditis



**Stéphanie Perche** a rejoint le  
bureau de Gueugnon en mars

**ABSOLUCE**  
Cabinet d'entrepreneurs  
Auditis



**Axelle Creache**  
préparera son DSCG à la rentrée



# LES DIPLÔMÉS LES NOUVEAUX ENTRANTS



**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs  
Groupe CLERE



**Caroline Gagnol**  
nommée Expert de Justice

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs  
Seca Forez



**Mélanie Porte**  
Diplômée en Master CCA  
contrôle Audit

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs  
Qualians



**Rémi GAVIOT-DOGUILLON**  
Diplômé DCG

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Mai Bennet & associés

Morgane DEDENYS – diplôme de comptabilité et de gestion  
Vanessa GUILLOSSOU – diplôme de comptabilité et de gestion

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Askil

Jeanne GARNAUD, obtention du DSCG et du Master CCA  
Pauline VIGIER-NAMUR, obtention du DSCG et du Master CCA  
Mélanie WILLER, obtention du Master Manager RH  
Virginie LEON-LEMARDELE, obtention du Master Gestion des RH

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Numéral

Lucy GAVOILLE du bureau de TROYES a obtenu son BTS Support à l'Action Managériale  
Bilun CHI du bureau de CHAUMONT a validé également son B.T.S Comptabilité et Gestion  
Pauline PROT bureau de TROYES a validé également son D.C.G.

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs

Dauphin Riffont

Sarah BERKANI, adjointe responsable de bureau et stagiaire 1ère année,  
Camille FAVEDE, assistante comptable.

# LES CABINETS ONT LA PAROLE !

Fiscal, juridique, social

## CONGÉS PAYÉS ET ARRÊT MALADIE QUELS CHANGEMENTS ?

Pour faire un bref historique de l'acquisition des congés payés et des périodes de maladie, en droit français les périodes de maladie ne sont pas assimilées à du temps de travail effectif et ne déclenchent donc pas le calcul et cumul du congé payé. Les Instances européennes quant à elles, CJCE dans divers arrêts et la charte des droits fondamentaux de l'UE, indiquent tout autre chose et cela depuis 2009. Or pour être applicable une directive européenne doit être transposée en droit national. Si tel n'est pas le cas le justiciable ne peut pas l'invoquer devant les tribunaux. En septembre 2023, coup de tonnerre pour la France lors de 2 arrêts majeurs concernant sa position désormais sur l'application ou non des directives européennes. Faute de transposition elle fait primer le droit européen sur le droit national.

A partir de là, s'est engagée une mise en conformité et une application quasi systématique du droit européen. Il s'en est suivi une interrogation des entreprises et des salariés sur l'application en temps réel de ces jurisprudences.

### Les changements apportés par la nouvelle loi :

A partir de la mise en conformité du droit français, les articles L3141-5 du nouveau code du travail sont modifiés et viennent apporter les réponses à toutes les questions.

C'est la définition même de travail effectif qui est ici mise en avant.

Les périodes de travail effectif pour la détermination des droits des salariés à congés payés comprennent désormais les périodes de suspension de contrat telles qu'accident du travail ou maladie professionnelle excédent un an, les accidents ou maladies non professionnels. Globalement c'est l'ensemble des arrêts de travail pour maladie qui ouvre droit à congés payés. Le congé paternité également bénéficie maintenant de cette loi.

Il en est de même pour les travailleurs temporaires qui avaient une indemnité compensatrice de congés payés pour chaque mission.

### Mais alors quel calcul devons-nous opérer pour le cumul des congés ?

La durée légale du congé annuel variait si le calcul était en jour ouvrés ou ouvrables. Le salarié comptait 2.08 jours ou 2.5 jours par mois pour un travail effectif total. La période de référence quant à elle représente 1 an du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours (cette période est différente par exemple si l'entreprise adhère à une caisse de congés payés).

Avec la nouvelle loi les périodes d'arrêt de travail pour cause d'accident ou de maladie non professionnels n'ouvrent droit qu'à 2 jours ouvrables ou 1.66 jour ouvré. Soit une limite annuelle de 4 semaines par période de référence (80% de la durée habituelle). C'est ici la stricte application de l'article 7 de la directive de 2003/88/CE qui indique que « tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins 4 semaines, conformément aux conditions d'obtention et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales ».

Pour les autres absences, rien ne change, l'acquisition est toujours de 2.5 jours ouvrables ou 2.08 jours ouvrés.

Enfin le calcul de l'indemnité de congés payés au dixième subit la même règle que le cumul à savoir que la rémunération est prise en compte dans la limite de 80%.

### Quels sont les impacts pour les employeurs ?

Les impacts sont multiples. Ils doivent désormais informer les salariés du nombre de jours de congés cumulés pendant la maladie et la date à laquelle ils doivent les avoir soldés. Cette information est à donner dans le mois de la reprise par tout moyen qui garantit la bonne réception.

Sauf exception cette information datera le début de la période de report. Cette période minimale de report fixée par la loi est de 15 mois. Il est possible d'allonger ce délai par voie d'accord d'entreprise, d'établissement, de convention ou d'accord de branche.

L'article L3141-19-1 al 2 du nouveau code du travail prévoit que la période de report débute à la date d'information de l'entreprise du nombre de jour de congés à prendre. Mais la loi distingue aussi le cas d'absence de plus d'un an couvrant la totalité de la période de référence. Cette période de report débutera alors à la fin de la période de référence et non pas à la date d'information (Article L3141-19-2 al 1 du nouveau code du travail). Cela voudrait dire que les droits à congés payés acquis pendant une absence longue durée seraient alors définitivement perdus au bout de 15 mois même si le salarié est toujours absent.

### Cas de caisse de congés payés

La CNETP a informé ses clients dans un mail du 09 avril de la situation législative et de son application au sein de sa caisse. Elle indique donc que :

« C'est pourquoi le Conseil d'Administration, contraint de faire face à ces nouvelles charges, a décidé de porter le taux de la cotisation congés payés de 19.75% à 20.20% à effet du 1er avril 2024 (cotisations assises sur les salaires d'avril 2024 et exigibles au 25 mai 2024). »

Ce sont donc les entreprises qui se retrouvent impactées directement par ce surcoût.

### Quels sont les impacts pour les salariés ?

Quid des arrêts maladie non professionnels avant l'entrée en vigueur de la loi ?

La loi est très claire et indique une rétroactivité au 1er décembre 2009. Il est bien précisé que les congés acquis entre le 1er décembre 2009 et l'entrée en vigueur de la loi n'excéderont pas les 24 jours ouvrables de congés par période de référence.

Les salariés toujours en poste, ont 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi pour mener des actions en octroi des congés payés acquis pendant des périodes de suspension.

Pour les salariés dont le contrat serait déjà rompu, l'article 3245-1 du code du travail prévoit une prescription de 3 ans pour agir à compter de la rupture de leur contrat de travail.

RÉDACTRICE : CHARLOTTE LAUER - RESPONSABLE RH DU CABINET ACC  
MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL RH

# LES CABINETS ONT LA PAROLE !

Fiscal, juridique, social

## LA CONFIDENTIALITE DES COMPTES/ QUI DOIT EN ETRE PRIVE ?

### I- LES MICRO-ENTREPRISES

Rappel de la Loi :

Les micro-entreprises peuvent choisir de ne pas rendre public leurs comptes annuels

**SAUF** nous dit l'article L232-25 al 1 du code de commerce Si leur activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières

Nous fûmes nombreux à contraindre nos sociétés clientes, répondant pourtant à la définition de micro-entreprise, à rendre public leurs comptes sur la seule observation que cette dernière détenait des filiales ou participations.

Or c'était faire abstraction de la nuance entre **Détention** de titres et **Gestion** de titres subtilement soulignée par le Comité de Coordination du Registre du Commerce et des Sociétés :

⇒ Détenir des titres de participations (ou filiales) se définit comme simplement détenir une fraction du capital d'une autre société.

⇒ La gestion de titres et de valeurs mobilières est par exemple exercée par une société de gestion de portefeuille.

Seules les sociétés dont l'activité consiste en la gestion de titres doivent être privées de rendre leurs comptes confidentiels

#### Rappel de la définition de la micro-entreprise

Rappel : La société sera définie, au regard de la confidentialité des comptes annuels, comme micro-entreprise lorsqu'elle ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

	<b>TOTAL (euros)</b>	<b>BILAN</b>	<b>Chiffre d'affaires Net (euros)</b>	<b>Salariés</b>
<b>Anciens seuils</b>	350 000		700 000	10
<b>Nouveaux seuils au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	450 000		900 000	10

# LES CABINETS ONT LA PAROLE !

Fiscal, juridique, social

## LA CONFIDENTIALITE DES COMPTES/ QUI DOIT EN ETRE PRIVE ?

### II- LES PETITES ENTREPRISES

Le Comité de Coordination du Registre et des Sociétés estime qu'une petite entreprise est privée du droit de rendre public ses comptes lorsque la détention du capital d'une autre société la conduit à exercer un contrôle sur celle-ci au sens de l'article L233-16 du code de commerce.

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

Une petite entreprise qui détient plus de la moitié du capital d'une autre société (filiale) exerce sur celle-ci un contrôle exclusif (art. L 233-16 du cco) **et ne peut donc pas opter** pour la confidentialité de son compte de résultat.

#### Rappel de la définition de la petite entreprise

Rappel : La société sera définie, au regard de la confidentialité des comptes annuels ; comme petite entreprise, lorsqu'elle ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

	<b>TOTAL BILAN (euros)</b>	<b>Chiffre d'affaires Net (euros)</b>	<b>Salariés</b>
<b>Anciens seuils</b>	6 000 000	12 millions	50
<b>Nouveaux seuils au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	7 500 000	15 millions	50

RÉDACTRICES : SÉVERINE MASSIP ET CAROLE COURTOIS - PÔLE JURIDIQUE  
DU CABINET MAI BENNET & ASSOCIÉS  
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL JURIDIQUE

# LA GAZETTE DU RÉSEAU

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs  
Auditis



Raphaël né le 16 mai  
Fils de Charlène MOREAU



Le 18 mai dernier, Anne-  
Céline JUANOLE a dit  
OUI à Adrien FABER !



Gabin, né le 17 juin,  
Fils de Vianney EVRARD

**ABSOLUCE**  
Conseils d'entrepreneurs  
Numéral

## UNE VRAIE POUPONNIERE !

- Bienvenue à Iris BLONDELET née le mercredi 22 mai, fille de Priscille, du cabinet de ST MEMMIE
- Bienvenue à Valentin, fils de Violaine du cabinet de CHAUMONT. Un champion arrivé un peu tôt à 2kg
- Bienvenue à Milann fils d'Angélique MANGIN du cabinet de TROYES, né le dimanche 2 juin
- Bienvenue à Lilas, fille d'Océane DERLY cabinet de TROYES, née le 30 juin

## Le Mot de la Secrétaire Générale

Chers membres,

L'été est enfin là, et il est temps pour nous tous de prendre une pause bien méritée. Après une période fiscale toujours un peu chargée, il est grand temps de troquer vos ordinateurs contre des serviettes de plage, vos dossiers contre des cocktails et vos réunions TEAMS contre des siestes au soleil.

Que vous partiez explorer des contrées lointaines, vous prélasser à la plage, grimper des montagnes ou tout simplement rester au calme chez soi, je vous souhaite de profiter pleinement de ces moments de détente. N'oubliez pas de débrancher complètement !

Revenez en pleine forme, avec des batteries rechargées. Nous avons de nombreux projets passionnants qui nous attendent à la rentrée et votre énergie renouvelée sera essentielle.

En attendant, savourez chaque instant, amusez-vous et surtout, ne laissez personne vous dire que trois glaces par jour, c'est trop !

Bonnes vacances à tous et à très bientôt !

Stéphanie SUSINI-MASSEI

